



CONFLITS DANS L'AIR

COM TS

Résultats de la 2^{de} qualification TSEEAC 2021

Le SNCTA et sa COM TS présentent ci-dessous la liste des candidats admis à la 2^{de} qualification, examen important dans le parcours carrière des Techniciens Supérieurs des Études et de l'Exploitation de l'Aviation Civile. Félicitation aux lauréats !

Affectation	Nom	Prénom
CRNA/SO	COURANT	Bernadette
DO	MULLER	Samantha
DSAC/AG	HERY-MORNET	Manuella
DSAC/EC	HURTUS	Rosy
	SAYSSET	Laure
DSAC/N	CREUTIN	Vincent
DSAC/S	COUPEZ	Sonia
DSAC/SE	BOULLEE	Jérôme
	PIERRON	Paul
DSAC/SO	SAUGUET	Denis
DTI	BICHET	Jean-Claude
ÉNAC	BARRAU	Sébastien
	CAMPS	Jean-Marc
	FILOSSI	Rock
	FURGOLLE	Maxime
	HIVER	Jonathan

Affectation	Nom	Prénom
ÉNAC	LOISEAU-FURGOLLE	Nadège
SIA	LAMOTTE	Nina
SNA/AG	LUCHEL	Nadine
	LUGAND	Jean
	SOMBE	Gaël
SNA/N	COLOMBO	Jessica
	PIHEN	Laurent
	ROUSSELLE	Emeline
SNA/NE	VERMARE	Jean-Patrick
SNA/OI	BELANGER	Philippe
SNA/RP	ACEVEDO	Olivier
	CARRERE	Camille
	TALBOT	Cyril
SNA/S	ADNET	Julien
	D'ISOARD DE CHENERILLES	Thomas
SNA/SE	HERVE	Marc-Antoine
SSIM	GANNY	Marie Liliane
	TOUTAIN	Frédéric
STAC	BELON	Sébastien
	BOUSSERIE	Patrick
	MONTILLET	Christophe

Deux qualifications statutaires

Si, pour les TSEEAC, l'avancement d'échelon se fait à l'ancienneté, les avancements de grade se font selon des taux de « promus sur promouvables », dits « taux pro/pro », et sont assujettis à l'obtention de deux qualifications statutaires.

La 1^{re} qualification

Présentable dès la première année de titularisation, elle se compose d'un entretien de 30 minutes divisé en deux parties de 15 minutes :

- ☀️ présentation du candidat ;
- ☀️ questions sur l'organisation de la DGAC et le rôle des principaux organismes internationaux ;
- ☀️ questions diverses sur une discipline choisie par le candidat (circulation aérienne, opérations aériennes, missions régaliennes, informatique).

Elle permet l'accession :

- ☀️ à la part expérience de niveau 3 ;
- ☀️ à la part technique de niveau 1 ;
- ☀️ au grade « principal ».

Le SNCTA revendique l'arrêt des examens inutiles. À ce titre, il réclame l'obtention automatique :

- ☀️ de la 1^{re} qualification dès l'acquisition d'une mention d'unité ;
- ☀️ de la 2^{de} qualification au bout de 9 ans de maintien de mention d'unité.

La 2^{de} qualification

Présentable par les TSEEAC de grade « principal », elle est conditionnée à :

- ☀️ la réussite à une épreuve écrite comportant un questionnaire à choix multiples de 20 questions portant sur la discipline de spécialité choisie par le candidat et de 6 questions à réponses courtes portant sur le programme de l'ensemble des disciplines (circulation aérienne, opérations aériennes, missions régaliennes, informatique, etc.), puis à la rédaction d'une note de synthèse ;
- ☀️ la réussite à un entretien de 30 minutes composé de la présentation du candidat, de questions diverses sur la spécialité de l'agent puis sur deux autres disciplines choisies.

Afin d'appréhender au mieux cette 2^{de} qualification, une semaine d'auto-évaluation à l'ÉNAC ainsi qu'une préparation par correspondance à la rédaction de notes de synthèse sont proposées.

Son obtention permet l'accession :

- ☀️ à la part expérience de niveau 4 ;
- ☀️ à la part technique de niveau 2 puis de niveau 3 quatre ans après ;
- ☀️ au grade « exceptionnel ».

Elle autorise également l'accès aux 3 emplois fonctionnels RTAC, CTAC et CSTAC, à leur grille indiciaire, à la part expérience de niveau 5 et à la part technique de niveau 4 qui leur sont associées.

Le SNCTA s'est engagé depuis 2015 dans une démarche proactive en créant une commission permanente tournée vers les contrôleurs aériens TSEEAC et les agents de la vigie trafic de CDG, la COM TS.

Composée de membres aux profils variés, la COM TS permet au SNCTA de mieux structurer son action pour être plus efficace envers ses mandants TSEEAC. Elle appelle les contrôleurs aériens TSEEAC et les agents de la vigie trafic à la rejoindre pour enrichir ses débats.

Une question ? Contactez la COM TS du SNCTA via tseeac@sncta.fr